



MAIRIE - Le Bourg

Tél. 02 96 56 33 90 - Fax 09 70 62 37 71

Site internet : www.le-quillio.fr

LE QUILLIOTAIS

Juillet 2018

N° 59

Le mot du Maire

Voici dix ans que la majorité de l'équipe municipale gère la commune avec la volonté d'offrir un cadre de vie agréable et le souhait de proposer les services en adéquation avec la taille de notre commune. Notre objectif : améliorer le quotidien de tous, et attirer de nouvelles familles.

Si nous avons à faire un bilan des actions menées, nous n'aurions pas à rougir : reconstruction de notre salle des fêtes, rénovations et créations de logements, création d'une micro-crèche, d'une bibliothèque, d'un terrain multisports et d'une aire de jeux pour les plus jeunes, installation d'un cabinet infirmier, sept kilomètres de voirie enrobées, restauration d'œuvres d'art et entretien de notre Eglise, sans oublier la création d'un lotissement.

On pourrait également mettre en avant l'obtention de deux fleurs au concours national de fleurissement ainsi que l'obtention du Label « Communes du Patrimoine Rural de Bretagne » garant de la belle image de notre territoire.

Durant cette même période, nous avons conforté l'activité de notre dernier commerce en le faisant évoluer en bar-restaurant-épicerie avec le concours de notre Communauté de Communes avec qui nous avons également agrandi notre zone d'activité et transformé notre ancienne boulangerie en quatre logements locatifs.

Cette année encore, nous allons lancer d'importants projets : aménagement d'une zone de loisirs, travaux de restauration dans notre église, portail du cimetière, voirie...

Comme vous allez pouvoir le découvrir au travers ce bulletin municipal, en tant qu'élu, nous nous sommes démenés pour financer au mieux tous ces projets afin de garantir une gestion saine de nos finances.

Et vous allez le remarquer, notre travail à porté ses fruits puisque les différents partenaires institutionnels ont répondu présent à nos sollicitations, et nous avons même eu le plaisir de recevoir des crédits spécifiques du Ministère de la Culture pour nous accompagner dans la sauvegarde de notre patrimoine.

En effet, via les services de la Direction Régionale d'Affaires Culturelles, ils ont souhaité nous soutenir dans notre démarche de restauration et de mise en valeur de notre patrimoine communal.

L'été va également être riche en animations puisque avec nos communes voisines nous allons vous proposer, en complément des manifestations habituelles, deux soirées concerts dans le cadre du Festival de l'Oust à Guerlédan, ainsi que des ateliers lors du Festival du Lin.

Dès la rentrée nous vous solliciterons pour réfléchir sur l'avenir de notre commune, en attendant je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances ensoleillées.

Bien Amicalement

Xavier HAMON, Maire



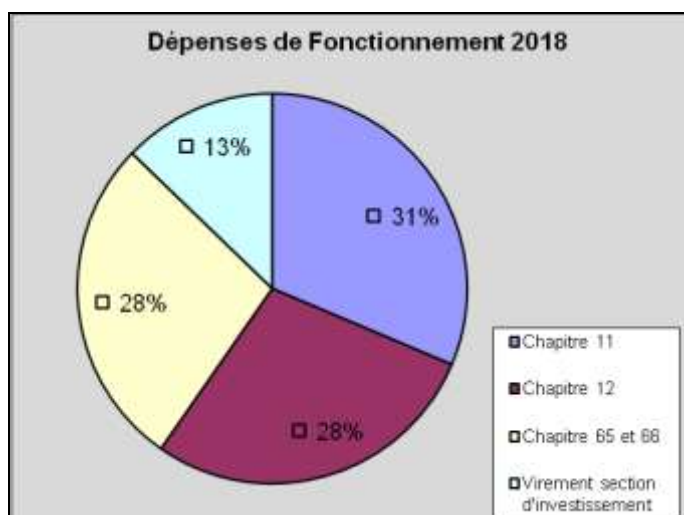
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte Administratif 2017 :

Après délibération, le Conseil Municipal a décidé d'affecter le résultat d'exploitation 2017, soit la somme de 174 444 euros en réserves, à la section d'investissement du Budget Primitif 2018. Ce résultat financier est plus important que les années antérieures du fait de la vente du bois effectuée sur le site de Lorette. Par ailleurs, la section d'investissement dégage pour l'année 2017 un excédent de 74 828 €.

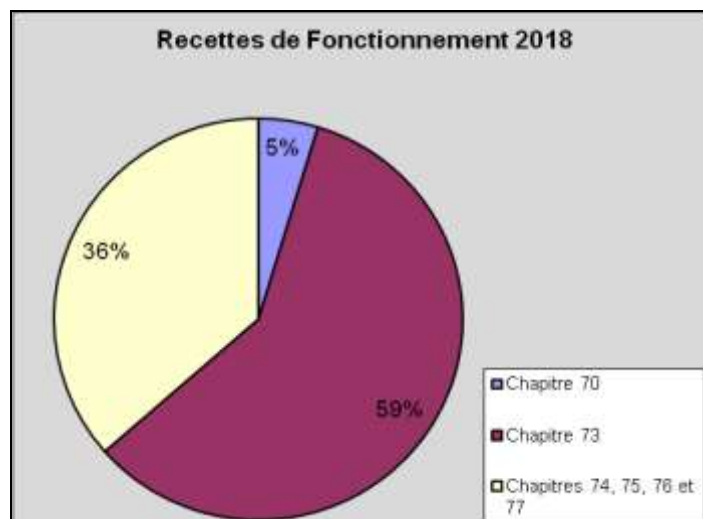
Budget Primitif 2018 :

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2018, à l'unanimité et s'équilibre en section de fonctionnement à **427 298, 50 €** (soit + 2.28% par rapport à l'année 2017).



Chapitre 11 : charges générales
Chapitre 12 : charges de personnel
Les chapitres 65 et 66 comprennent :
Indemnités des élus : 25 500 €,
Service d'incendie : 12 000 €,
Ecole, cantine et participation au transport scolaire : 20 000 €,
Participation à l'ALSH d'Uzel : 1 100 €,
Financement des élèves scolarisés à l'extérieur de la commune : 3 500 €.

- Subventions aux associations : 7 000 €
- Charges financières : 21 500 €



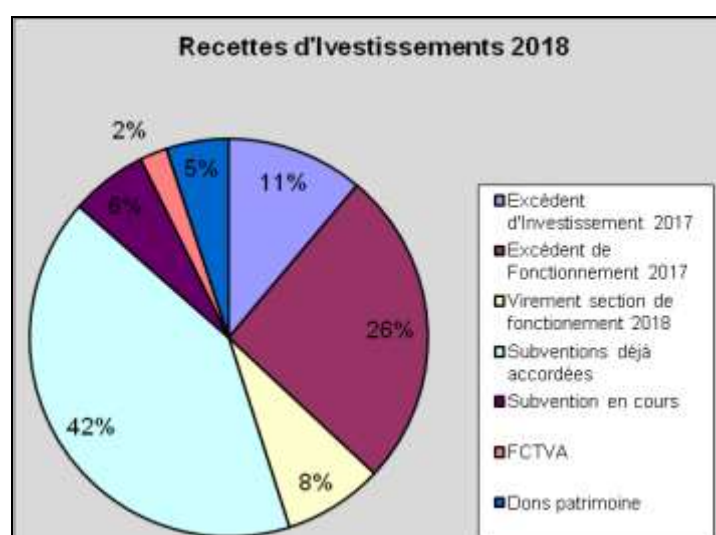
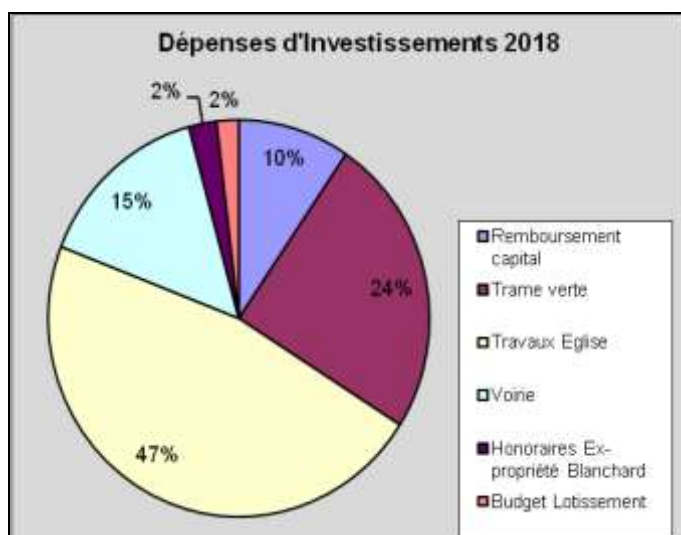
Le Chapitre 73 est composé de :

- contributions directes (taxe habitation, foncière) : 143 677 €,
- Dotation de solidarité LCBC : 70 792 €,
- Taxe additionnelle de droit commun : 20 000 €.

Les chapitres 74, 75, 76 et 77 intègrent :

- Dotations état : 85 000 €
- Revenus des immeubles (locations appartements) : 30 000 €
- Location salle des fêtes : 7 000 €

En ce qui concerne la section d'investissement, elle s'équilibre à **697 421 €**.



Taux de contributions 2018 :

Pour l'année 2018, le conseil Municipal n'a pas modifié les taux de contributions et ils restent donc fixés ainsi :

- taxe d'habitation : 14.49%
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 20.54%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56.50%

Le montant des recettes attendues s'élève à 145 046 €.

Subventions attribuées pour l'année 2018 :

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes pour l'année 2018 : Anciens Combattants Guerre d'Algérie : 200€ - Société Hippique Rurale : 20€ - Croix d'Or : 50€ - Croix Rouge : 50€ - Association Paralysés de France : 50€ - Cyclo Club Uzel : 80€ - A.S.U.M. : 100€ - Association Entretien Site de la Butte Rouge : 30€ - Restos du Cœur : 150€ - Comice Agricole Uzel : 350€ - U.S.O. : 700€ - Club de l'Amitié : 200€ - Comité de Saint Maurice : 200€ - Société de Chasse : 200€ - France ADOT 22 : 50€ - Amicale des Pompiers Uzel : 100€ - Amicale des Pompiers Mur de Bretagne : 100€ - APEL Ecole Notre Dame Saint Anne : 2000 € - Chambre des Métiers et Artisanats : 100 € - CPRB : 838.50 € - Foyer Socio Culturel Mur de Bretagne : 341 € - Association Jeunes Agriculteurs de l'inter-canton Mur-Uzel : 70€.

Un montant de **7 000 €** est inscrit au Budget Primitif 2018.

Tarifs Communaux 2018 :

Le Conseil Municipal décide d'établir les tarifs communaux de 2018 comme mentionnés ci-dessous :

- Cimetière : Concession en terre (50 ans) : 100 €,
Columbarium (10 ans) : 250 €,
Caveautin (10 ans) : 300 €
- Pont Bascule : - Abonnés : 25 € l'abonnement annuel puis 2 € la pesée,
- Monnayeur : de 0 à 5 tonnes : 2 €, de 5 à 10 tonnes : 3 €, de 10 à 20 tonnes : 4 €, de 20 à 30 tonnes : 5 € et pour plus de 30 tonnes : 7 €.
- Location tables et chaises de l'ancienne salle : 2 € la table et les 4 chaises,
- Salle des Fêtes :

Salles des Fêtes – Espace Cromlec'h	LE QUILLIO			
	Commune.		Hors Commune.	
	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019
Tarifs				
Bal - Bal Mariage - Vin d'Honneur	108 €	110 €	138 €	140 €
Repas privé 1 jour ou Association	162 €	165 €	216 €	220 €
Repas privé 2 jours	216 €	220 €	272 €	277 €
Loto - Concours de cartes	108 €	110 €	138 €	140 €
collation enterrement	54 €	55 €	108 €	110 €
Matériel				
Couvert complet particulier (Lot de 50 couverts)	21 €	21 €	31 €	31 €
Couvert complet asso.	- €	- €	- €	- €
vidéo projecteur (caution 500 €)	31 €	31 €	31 €	31 €
sono (caution 500 €)	31 €	31 €	31 €	31 €
Forfait entretien (si nécessaire)	30€/h	30€/h	30€/h	30€/h
Bris de vaisselle				
Assiette blanche	prix coûtant			
Assiette - verre à pied				
verre ballon - couvert				
flute				
tasse				
caution réservation	500 €		500 €	
caution bal disco	1 000 €		1 000 €	

Replantation du Site de Notre-Dame de Lorette :



Au début d'année, le site de Lorette a été replanté de résineux mais également de feuillus en fonction de la nature du sol.

Le cout de la replantation et du traitement préventif s'est élevé à 27 240 € sachant que la vente du bois a rapporté 48 000 € en 2017.

En complément de ces travaux, il avait été proposé aux habitants de la commune de procéder à un balivage des allées menant à la chapelle.

En contrepartie de ces travaux, les habitants ayant participé ont conservé le bois de chauffage.

Restauration des Œuvres d'art dans l'Eglise Notre-Dame de Délivrance :

Nous avons eu l'agréable surprise d'être retenus par le Ministère de la Culture pour obtenir des crédits spécifiques pour la restauration des oeuvres d'art dans notre Eglise.

Seules deux communes des Côtes d'Armor ont bénéficié de cette aide exceptionnelle.

En effet, ils ont souhaité nous encourager dans notre démarche entreprise depuis plusieurs années de préservation et de restauration de notre patrimoine.

La contrepartie à ces crédit spécifiques est de lancer les trois tranches de travaux cette année, c'est-à-dire la restauration de la toile du Chœur, la restauration des peintures sur lambris présents dans la chapelle des hommes, et la restauration des toiles suspendues qui seront ensuite présentées dans la nef.

A ces subventions, vient se rajouter le don de l'Association de sauvegarde du Patrimoine que l'on remercie pour son dynamisme dans sa démarche.

Le plan de financement définitif se présente donc comme suit :

Dépenses HT		Recettes		
Travaux	235 000 €	D.R.A.C.	207 503 €	67.17 %
Dépose des toiles	18 000 €	Conseil Régional	56 450 €	18.27 %
Honoraires Architecte	24 900 €	Conseil Départemental	15 000 €	4.85 %
Honoraire SPS	2 000 €	Autofinancement communal	20 947 €	6.80 %
Aléas	29 000 €	Dons Association Patrimoine	9 000€	2.91 %
Total	308 900 €	Total	308 900 €	100 %



Commémoration du 8 Mai :



A l'occasion du 73^{ème} anniversaire de l'armistice de la Guerre 1939-1945, les Elus, Anciens combattants et administrés sont allés se recueillir devant le monument aux morts en hommage aux personnes disparues.

Le 11 novembre prochain célébrera le centenaire de l'armistice de la Guerre 1914-1918, nous serions heureux de pouvoir compter parmi nous les enfants de la commune.

Aménagement de la Zone de Loisirs :

Dans le dernier bulletin municipal et lors de la cérémonie des vœux, nous vous présentions l'aménagement de la zone de loisirs située en face de la salle des Fêtes.

Suite à la réunion publique du mois d'octobre dernier, le Conseil Municipal a finalisé le projet grâce aux remarques bienveillantes qui ont été émises.

Pour rappel, il s'agit de créer des noues expliquant le fonctionnement d'une zone humide, des cheminements piétons longeant des enclos qui accueilleront des moutons pour de l'éco-pâturage, ainsi que la création de quelques places de stationnement.



Voici le plan de financement prévisionnel (sachant que toutes les subventions nous ont été attribuées) :

Dépenses HT		Recettes HT		
Acquisition de la parcelle	10 129 €	Europe FEADER – LEADER	33 050 €	22.87 %
Lot 1 : travaux de VRD	65 055 €	Conseil Régional – contrat de partenariat	21 680 €	15 %
Lot 2 : Aménagement paysager	54 945 €	Etat - DETR	28 026 €	19.40 %
Communication	5 000 €	Etat – Contrat de ruralité	14 013 €	9.70 %
Réhabilitation du Cours d'eau	4 404 €	Agence de l'eau	4 404 €	3 %
Aléas et autres	5 000 €	Autofinancement communal	43 360 €	30.03 %
Total HT	144 533 €	Total HT	144 533 €	100 %

Réhabilitation du Lavoir de la Ville au Chevalier :



Lavoir avant travaux



Lavoir avant fleurissement

Depuis 2014, la commission Cadre de vie – Fleurissement s’est engagée dans une démarche de restauration de notre petit patrimoine, et notamment des lavoirs présents sur le domaine public communal.

Après avoir restauré avec le concours de nombreux habitants et des bénévoles du Comité des Fêtes les lavoirs du Roz, du Pertois-oizel et du Ponteur, c’est au lavoir de la Ville au Chevalier de se refaire une beauté.

Nous souhaitons continuer ces restaurations, si vous souhaitez contribuer à l’embellissement de votre village, n’hésitez pas à contacter Michel TAILLARD, référent de la commission.

Fête des parents :



Dimanche 3 juin dernier a eu lieu la traditionnelle fête des parents en présence de nombreuses familles.

Ce temps de rencontre a permis de mettre à l’honneur les mamans présentes et les sept bébés nés depuis l’année dernière : Nathan CAREL, Paola COLLIN, Milo GROMY FEUILLET, Aziliz MAHOUDO, Maddy LE GALL, Yanis MOIGNO et Soline CARREE.

Un coffret de comptines et une carte d’abonnement à la bibliothèque a été remis aux parents par le conseil municipal.

Après avoir mis en avant les actions municipales en faveur de la parentalité et rappelé les projets en cours, les élus ont souhaité à partir de cette année, profiter de la fête des parents pour accueillir les nouveaux habitants de la commune.

En un an, il s’agit d’une douzaine de familles qui ont décidé de venir s’installer sur notre territoire.

C’est donc avec plaisir que nous leurs avons présenté LE QUILLIO et souhaité la bienvenue.

L’année prochaine, une rose sera distribuée à toutes les mamans présentes.



Etat Civil :

a. Naissances :

- Le 15 Février est née Paola COLLIN, fille de Frédéric et Adeline COLLIN, domiciliés 15 Lohan,
- Le 14 Avril est né Milo GROMY FEUILLET, fils de Thomas FEUILLET et de Malika GROMY, domiciliés à la Chapelle du Roz,
- Le 29 Avril est née Aziliz, fille de Sylvain MAHOUDO et de Hoelenn GILBERT, domiciliés Bel Air,
- Le 11 Mai est née Maddy, fille d'Antoine LE GAL et d'Alexandra LUCAS, domiciliés à Quénécanan,
- Le 13 Mai est né Yanis, fils de Yohann MOIGNO et Emilie FROTTIN, domiciliés 10 Rue des Lavandières,
- Le 28 Mai est née Soline, fille de Kévin CARRE et Adélaïde MICHARD, domiciliés 3 la Butte Morien.

b. Baptême Républicain :

- Le 7 Avril : Mathéo MOIGNO, fils de Yohann MOIGNO et Emilie FROTTIN, domiciliés 10 Rue des Lavandières,

c. Pacte Civil de Solidarité :

- Le 21 Avril : Madame Marion ROPERT et Monsieur Mathieu JOUEO, domiciliés 45 le Penher,

d. Décès :

- Le 3 janvier : Madame Susan ASHFORD épouse BERESFORD, domiciliée à Bôlu,
- Le 4 janvier : Monsieur Robert LE MARCHAND, domicilié au Rond,
- Le 15 janvier : Madame Georgette GARIN, domiciliée à la Maison de Retraite,
- Le 16 janvier : Monsieur Louis LE MAUX est décédé à la maison de retraite, domicilié le Clair Logis à Saint Thélo,
- Le 4 Février : Monsieur Maurice HUBY, domicilié à la Maison de retraite,
- Le 14 février : Monsieur Albert JEGO, domicilié à la maison de retraite,
- Le 25 Février : Madame Anne Louise GROSSET, veuve GARNIER, domiciliée à la Maison de retraite,
- Le 2 Mars : Madame Marguerite LE TINNIER, veuve LE GALL, domiciliée à la Maison de retraite,
- Le 22 Mars : Monsieur Raymond LE GALL, domicilié le Bois du Roz,
- Le 19 Avril : Madame Annette HAMILTON, domiciliée 18 le Roz,
- Le 25 Avril : Monsieur Eugène AMICEL, domicilié à la Maison de retraite.

Calendrier des Festivités du 2^{ème} semestre 2018 :

- Juillet :**
- Dimanche 1^{er} Fête de la Rigole organisée par le comité des fêtes,
 - Mardi 10 Concert dans l'Eglise Notre Dame : « Sons de Bretagne, de l'Oust à Guerlédan,
 - vendredi 27 Festival organisé par la Troupe « Autres Directions » au Roz à 18 Heures,
 - Samedi 28 Festival organisé par la Troupe « Autres Directions » au Roz à 18 Heures,
 - Dimanche 29 Festival organisé par la Troupe « Autres Directions » au Roz à 18 Heures,
- Aout :**
- Mardi 7 Concert sur le site de Lorette : « Sons de Bretagne, de l'Oust à Guerlédan »,
 - Mercredi 15 Pardon Notre Dame de Lorette,
 - Lundi 20 Concours de boules au Quill'Oust,
 - Mardi 21 Concours de boules au Quill'Oust,
- Septembre :**
- Dimanche 16 Braderie Puériculture à l'Espace Cromlec'h organisée par l'APEL,
 - Dimanche 23 Fête des Classes « 8 » (date à confirmer),
- Novembre :**
- Dimanche 11 Commémoration de l'armistice de la Guerre 14-18,
 - Dimanche 11 Repas du C.C.A.S,
 - Samedi 17 Moules Frites de l'Union Sportive de l'Oust,
 - Dimanche 25 Concours de cartes du Comité des fêtes au Quill'Oust,
- Décembre :**
- Vendredi 7 Soirée au Profit de Téléthon organisée par le Comité des Fêtes,
 - Dimanche 9 Spectacle de Noel de l'Ecole à la Salle des Fêtes de Saint-Thélo.

Informations Pratiques :

Gestion du cimetière communale :

Suite à un défaut d'archives antécédent à 1983, une commission cimetière a été mise en place en début de mandat pour régulariser les concessions.

L'état des lieux a montré que nous avons des documents à jour pour 75 concessions sur 226 existantes.

A ce jour nous sommes à 147 sur 227 ; il reste donc 80 concessions à régulariser.

C'est pourquoi nous demandons aux familles n'ayant pas encore réalisé de démarches de bien vouloir s'informer en mairie des modalités de régularisation.

En fin d'année, la commission entamera les procédures nécessaires permettant de reprendre les concessions.

Salle des fêtes – Acquisition de mange-debout :

Afin de proposer un nouveau service aux personnes réservant la salle des fêtes, la commission bâtiments communaux a décidé d'acheter des mange-debout.

Il s'agit de tables surélevées utilisées principalement lors d'un apéritif dinatoire ou d'un cocktail.

Il y a en 10 de disponibles et sont réservables au tarif de 25 € les 5 tables.



Eglise:

Compte tenu de la restauration des œuvres d'art, l'Eglise sera interdite au public pendant la durée des travaux qui ont débuté mi-juin, et qui devraient être terminés concernant la 1^{ère} phase pour la Toussaint.

Néanmoins, si des familles souhaitent y organiser une cérémonie, des dispositions seraient mises en place par la mairie.

Contrôle branchement des réseaux d'assainissement collectif et d'eaux pluviales :

Afin d'améliorer le fonctionnement des lagunes liées à l'assainissement collectif (aux eaux parasites entrantes), il nous est demandé de contrôler les branchements individuels afin de vérifier qu'il n'y a pas d'eaux pluviales de connectées en lieu et place des « eaux noires ».

Dès connaissances des dates d'intervention par l'entreprise, nous vous informerons de la démarche qui sera mise en place courant le dernier trimestre 2018.

Nous vous remercions par avance de votre contribution à ces contrôles nécessaires.

Une fois le contrôle des branchements effectué, nous devons également procéder à un contrôle caméra des réseaux afin de connaître l'état, et éventuellement programmer des travaux.

Ces travaux sont très souvent lourds et coûteux, sachant que le budget assainissement est un budget qui doit s'auto-équilibrer par la redevance des personnes connectées.

Ce qui signifie que s'il y a des travaux à réaliser, le coût devra être supporté directement par les abonnés.

Par ailleurs, nous constatons à l'arrivée du réseau d'assainissement la présence de déchets qui nuisent au bon fonctionnement.

Nous vous remercions de ne pas jeter de charlottes, gants, serviettes hygiéniques et tout autre déchet non dégradable dans le réseau.

Espace de tri sélectif dans le bourg :

Depuis le début d'année, seul des containers à verre sont présents à l'espace dédié dans le bourg.

Le papier et les petits cartons doivent être mis dans les sacs jaunes ; quant aux grands cartons et encombrants, ils doivent être déposés dans les déchetteries.

Pour rappel, l'école collecte les journaux et les publicités dans un container situé sous le préau dans la cour.

Cet espace est le votre :

Vous avez la parole. Vous pouvez faire part de vos remarques et de vos suggestions en écrivant à :

Monsieur le Maire – Mairie – 22460 LE QUILLIO.

Monsieur le Maire,

.....
.....
.....
.....
Nom, Prénom et adresse.....